

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

#### A 18 H 45

Présents : M. Martial PARIZOT – Maire, Mme Bernadette BERGER, MM Jérôme POCHERON, Ludovic GAUTHIER, Mmes Catherine CARTIER, Anne LIMBARDET

Absents excusés : M. Yves BATAILLARD pouvoir à Mme Bernadette BERGER, M. Fabrice BON pouvoir à M. Jérôme POCHERON, M. Jean-Marc RENARD pouvoir à Mme Catherine CARTIER, M. Laurent RUBACHA pouvoir à M. Ludovic GAUTHIER

Absente : Mme Clarisse MELSION

Secrétaire de séance : M. Ludovic GAUTHIER

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal datant du 16 septembre 2025.

Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

#### Ordre du jour :

- *Convention avec Ingénierie Côte d'Or (ICO)*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

#### **1 – Convention avec Ingénierie Côte d'Or (I.C.O.) :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'assistance technique avec Ingénierie Côte d'Or (I.C.O.) concernant la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la tranche ferme et la tranche optionnelle des futurs travaux de la rue d'Amont prévus en 2026 :

- Tranche ferme : Programme – conception
- Tranche optionnelle : Phase exécution du marché maîtrise d'œuvre

Le coût prévisionnel des travaux est de 311 000 € H.T.

Le montant total des honoraires de cette mission est de 6 344.40 € HT (1.02 % des travaux), soit 7 613.28 € TTC, décomposé ainsi :

- Tranche ferme : 3 172.20 € HT
- Tranche optionnelle à recalculer en fonction du montant réel des travaux : 3 172.20 € HT

La tranche optionnelle peut être affermée dans un délai de 8 semaines suivant la fin de la tranche ferme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention d'assistance technique pour un montant de 6 344.40 € HT, soit 7 613.28 € TTC comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

## **2 – Informations diverses :**

- Pose de trottoirs et de bordures le long de la RD116 (Tour de France) : M. le Maire indique que la commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer une subvention à notre collectivité au titre des Amendes de Police Côte d'Or d'un montant de 3 914.25 €
  
- Machine à pizzas Just Queen : La société Just Queen a été mise en liquidation judiciaire cet été. Sa filiale API TECH a été reprise par FLD TECH. Monsieur le Maire attend d'être contacté par cette nouvelle société quant au devenir de la machine à pizzas se trouvant sur notre commune. Un éventuel repreneur serait actuellement intéressé par notre emplacement. Affaire en cours...
  
- CSE de la Racle :  
Le SINOTIV'EAU a fait parvenir les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.  
Ces 2 rapports sont consultables au secrétariat et sur le site internet de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 03.